



## **AVIS PUBLIC AMENDÉ**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 1er octobre 2025, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à [greffe@lacbrome.ca](mailto:greffe@lacbrome.ca), au plus tard à 12h, le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

#### **Dérogation mineure no. 660**

60, chemin de Foster, lot 4 265 358, zone UMV-2-D16, District de Foster.

#### **Nature et effets de la demande :**

Demande visant à autoriser la construction d'une résidence localisée à une distance de 4,8 m de la ligne latérale du terrain. Ce serait une dérogation de 4%.

L'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule que la marge latérale minimale est de 5 m pour cette zone.

Cet Avis remplace celui du 12 septembre 2025, dans lequel la distance demandée était de 4.68 m.

Donné à Lac-Brome  
Ce 15 septembre 2025

---

**Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.**  
Avocat                      Greffier